

Grand Sud Caraïbe : un engagement fort pour l'égalité professionnelle

L'ACTUALITE

Dans le cadre de son engagement pour l'égalité entre les femmes et les hommes, la Communauté d'Agglomération Grand Sud Caraïbe a obtenu un score de **90/100** à l'index 2024 sur l'égalité professionnelle.

Ce résultat, largement supérieur au seuil réglementaire de 75 points, souligne l'action de la collectivité pour garantir une **égalité réelle** en matière de rémunération et de parcours de carrière.

La Communauté d'Agglomération Grand Sud Caraïbe continuera ses efforts pour **maintenir et renforcer cette dynamique** en faveur de l'égalité professionnelle et de la mixité à tous les niveaux de responsabilité.

INDEX 2024



Egalité professionnelle

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND SUD CARAIBE

90/100

DGCL
Direction générale
des collectivités locales

Contact :
dgcl-index@dgcl.gouv.fr

Score global		90/100
1/ Écart global de rémunération entre les femmes et les hommes, pour les fonctionnaires		76/80
2/ Écart global de rémunération entre les femmes et les hommes, pour les agents contractuels sur emploi permanent		0/0
3/ Écart de taux de promotion de grade entre les femmes et les hommes (taux de promus / promouvables)		0/0
4/ Nombre d'agents publics du sexe sous-représenté parmi les dix agents publics ayant perçu les plus hautes rémunérations		14/20

Décret n° 2024-802 du 13 juillet 2024 relatif aux modalités de calcul des indicateurs relatifs à la mesure et à la réduction des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes dans la fonction publique territoriale





En image